



## REGLEMENT D'ADHESION A LA BOUTIQUE CADEAUX OUTIZ

### 1. ARTICLE 1

La société **OUTIZ SAS**, Société par action simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 517 703 138, ayant son siège social sis 13-15 rue Germaine Tailleferre - 75019 Paris, organise, du 9 au 12 avril 2018, pour ses clients souhaitant y participer, des journées commerciales destinées à promouvoir l'ensemble des produits ayant pour but de récompenser les clients OUTIZ ayant réalisé les meilleures performances commerciales pendant la durée de l'opération.

### 2. ARTICLE 2

Les opérations se déroulent sous la forme d'opérations promotionnelles liées aux achats HT réalisés aux conditions habituelles consenties par OUTIZ.

Elles concernent les achats HT effectués durant la période. Les présentes opérations sont conclues pour une durée **déterminée du 9 au 12 avril 2018**.

Seules les marchandises commandées entre le 9 et le 12 avril 2018 donnent droit à des points cadeaux, à l'exception des exclusions visées à l'article 3. Par dérogation aux Conditions Générales de Vente. Les marchandises achetées dans le cadre de ces opérations, ne pourront être ni reprises, ni échangées, sauf obligations légales.

Le chiffre d'achats HT réalisé (Hors exclusions) permettra d'obtenir un nombre de points à dépenser ensuite, à l'issue de l'opération, dans les vitrines proposées sur [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com) en un ou plusieurs cadeaux.

Les points éventuellement acquis au titre d'achats ne sont ni transformables, ni remboursables pour quelque raison et sous quelque forme que ce soit.

**Le client pourra du 13 avril au 31 décembre 2018 consommer ses points sur [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com), après cette période son solde de points reviendra à 0, il ne pourra donc plus choisir de cadeaux.**

### 3. ARTICLE 3

Les opérations sont strictement réservées aux clients OUTIZ.

Pour pouvoir participer à l'opération, le client OUTIZ devra être à jour de ses échéances et, sauf dérogation exceptionnelle, devra limiter ses achats à l'encours maximum autorisé par OUTIZ, hors règlement comptant.

Il ne sera attribué qu'un seul gain de points par client, par opération, et ce dans la limite du chiffre d'achats HT du palier atteint. Seront exclus du chiffre d'achats retenu pour les opérations : Coupons de réduction, prestations de services, prestations de transport, produits hors stock et commandes spéciales et palettes consignées.

### 4. ARTICLE 4

Le client participant à l'opération recevra des points par palier le 1<sup>er</sup> palier étant fixé à 500 € d'achats HT. Le calcul des points sera réalisé sur les bases **d'1 point pour 1 € d'achat HT** mais il restera **subordonné à l'atteinte du palier supérieur comme indiqué ci-après** :

1<sup>er</sup> Palier : de 500 € d'achat HT à 999 € HT (500 points acquis)

2<sup>ème</sup> Palier : de 1 000 € d'achat HT à 1 499 € HT (1 000 points acquis)

3<sup>ème</sup> Palier : de 1 500 € d'achat HT à 1 999 € HT (1 500 points acquis)

4<sup>ème</sup> Palier : de 2 000 € d'achat HT à 2 499 € HT (2 000 points acquis)

5<sup>ème</sup> Palier : de 2 500 € d'achat HT à 2 999 € HT (2 500 points acquis)

#### Siège social:

13-15 Rue Germaine TAILLEFERRE, 75019 PARIS

#### Siège administratif :

21-23 rue des Ardennes , 75019 PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL de 1 068 666 euros

517 703 138 RCS PARIS – SIRET 517 703 138 00076





- 6<sup>ème</sup> Palier : de 3 000 € d'achat HT à 3 499 € HT (3 000 points acquis)
- 7<sup>ème</sup> Palier : de 3 500 € d'achat HT à 3 999 € HT (3 500 points acquis)
- 8<sup>ème</sup> Palier : de 4 000 € d'achat HT à 4 499 € HT (4 000 points acquis)
- 9<sup>ème</sup> Palier : de 4 500 € d'achat HT à 4 999 € HT (4 500 points acquis)
- 10<sup>ème</sup> Palier : de 5 000 € d'achat HT à 5 499 € HT (5 000 points acquis)
- 11<sup>ème</sup> Palier : de 5 500 € d'achat HT à 5 999 € HT (5 500 points acquis)
- 12<sup>ème</sup> Palier : plus de 6 000 € d'achat HT (6 000 points acquis)

Les points ainsi obtenus permettront au client de visiter son espace cadeaux à l'issue de l'opération où il pourra les transformer en cadeaux du 13 avril au 31 décembre 2018.

Ces points seront éligibles à l'attribution de cadeaux une fois le seuil de déclenchement indiqué dans « Mon compte » sera atteint. En dessous de ce seuil éligible, le client participant ne pourra prétendre à aucun gain.

## 5. ARTICLE 5

L'opération étant exclusivement réservée au client OUTIZ tel que défini en préambule, seul celui-ci pourra prétendre à l'acquisition de points et par, l'atteinte d'un palier, à l'attribution de cadeaux tels que figurant sur le site [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com). Il appartient aux bénéficiaires de déclarer auprès des autorités compétentes les cadeaux obtenus au cours de cette opération et le cas échéant de leur attribution à un tiers. Le client étant indépendant de l'organisatrice, il lui appartiendra d'effectuer toutes les démarches et déclarations relativement aux gains liés à la dite opération.

## 6. ARTICLE 6

Les gratifications sont remises à la personne morale, autrement dit à l'entreprise adhérente et non à son représentant. Il appartient donc à l'entreprise de déclarer les gratifications reçues selon la législation fiscale en vigueur.

Si l'entreprise distribue ses gratifications à ses propres salariés, s'applique alors le régime de droit commun relatif aux salaires et avantages en nature, à charge pour elle d'acquitter les cotisations et contributions applicables, en application de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

## 7. ARTICLE 7

A la fin de l'opération, le client OUTIZ recevra un e-mail dans lequel se trouvera un code d'accès confidentiel lui permettant d'accéder à l'espace privatif du site en ligne [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com) et de choisir parmi plus de 1 600 offres du 13 avril au 31 décembre 2018.

L'adresse e-mail en question est celle renseignée par le client lors de ses achats chez OUTIZ.

Les cadeaux seront livrés à l'adresse indiquée par le client lors de sa commande.

Les cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables et ni monnayables.

En accédant à son espace personnel, le client OUTIZ prendra connaissance des conditions générales de vente de la société YOUKADO, prestataire des opérations, et notamment de l'article 7 : LIVRAISON

La société OUTIZ ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, par le bénéficiaire, quel qu'il soit, en cas d'indisponibilité du cadeau ou de dommage subit lors de l'utilisation des dotations.

## 8. ARTICLE 8

### Siège social:

13-15 Rue Germaine TAILLEFERRE, 75019 PARIS

### Siège administratif :

21-23 rue des Ardennes , 75019 PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL de 1 068 666 euros

517 703 138 RCS PARIS – SIRET 517 703 138 00076





YOUKADO s'engage en sa qualité de sous-traitant au sens de la loi informatique et libertés à prendre toutes mesures et appliquer les procédures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données qui seraient transmises par le « Client », de manière à garantir la protection des droits des personnes concernées, ce dans le respect des dispositions légales et applicables sur le territoire de l'Union Européenne et notamment pour la France des dispositions des articles 34 et 35 de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée . Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à :

YOUKADO SAS  
4B, avenue de la Marne  
59290 WASQUEHAL

Il s'engage notamment ainsi à :

- ne pas utiliser, céder ou mettre à disposition de tiers, pour quelque cause que ce soit, les données personnelles qu'il serait amené à traiter pour le compte du Client au titre du Contrat.
- informer immédiatement le client lorsqu'une instruction donnée par le client contrevient, selon lui, aux prescriptions légales ou qu'un traitement particulier risque de porter atteinte aux données confiées.
  - ne pas utiliser les données qui lui sont transmises pour le traitement de ses propres finalités, ni pour des finalités de tiers, et à ne pas les conserver plus longtemps que le temps défini par le client.
- restituer au client ou supprimer les données personnelles confiées lorsqu'elles ne sont plus utiles pour réaliser la finalité du traitement pour lequel il a été sollicité (événements déclenchant la purge à préciser avec le prestataire) et au plus tard à l'issue du contrat.
- effectuer la sauvegarde, l'hébergement et le traitement des données dans un pays assurant un niveau de protection adéquat des données, au sens de la loi Informatique & Libertés et de la Commission européenne.
- informer immédiatement le « Client » en cas de contrôles par l'administration compétente chargée de la surveillance de la protection des données (en France : la Commission Nationale Informatique et Libertés), en cas de perturbations graves du fonctionnement interne, en cas de violations de la protection des données lors du traitement de données du client.
  - transmettre au « Client » tout exercice des droits d'accès, d'opposition ou de rectification par une personne concernée par les traitements effectués.

## 9. ARTICLE 9

Le participant pourra prendre connaissance du règlement de l'opération à tout moment durant la période de l'opération. Les photos et visuels utilisés sur l'ensemble des supports mis en place dans le cadre de cette opération sont non contractuels. Les conditions de participation et l'acceptation du règlement se font par le client OUTIZ lors de son inscription. La responsabilité de la société organisatrice de l'opération ne saurait être engagée si par suite d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, cette opération devait être annulée ou reportée.

OUTIZ se réserve le droit, à tout moment :

- De retirer le client, sans préavis et de plein droit, si celui-ci, encours d'opération, n'était pas à jour du règlement de ses échéances.
- D'annuler purement et simplement l'opération sans avoir à fournir d'explications mais en prenant soin d'informer individuellement chacun des clients.

Dans tous les cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisateur sous quelque forme que ce soit.

## 10. ARTICLE 10

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de litiges, les parties tenteront de trouver une solution amiable ; à défaut d'accord, seul le tribunal du lieu du siège social

**Siège social:**

13-15 Rue Germaine TAILLEFERRE, 75019 PARIS

**Siège administratif :**

21-23 rue des Ardennes , 75019 PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL de 1 068 666 euros

517 703 138 RCS PARIS – SIRET 517 703 138 00076





de la société OUTIZ sera compétent pour trancher le litige.

**Siège social:**

13-15 Rue Germaine TAILLEFERRE, 75019 PARIS

**Siège administratif :**

21-23 rue des Ardennes , 75019 PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL de 1 068 666 euros

517 703 138 RCS PARIS – SIRET 517 703 138 00076

